

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DJS 144** Subvention (12.000 euros), au titre de la jeunesse, et convention d'objectifs annuelle avec l'association Créat'éo IDF (15e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Créat'éo IDF et l'autorise à signer une convention d'objectifs annuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs annuelle 2018 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Créat'éo IDF, domiciliée 41-43, rue de Cronstadt (15e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros est attribuée à l'association Créat'éo IDF (187193/ 2018\_03997) pour le fonctionnement de son local inter-associatif (espace jeunesse Paris 15e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**